

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Permabond UV675

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permabond UV675

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Permabond Engineering Adhesives Ltd.

Wessex Way Colden Common Winchester

Hampshire. SO21 1WP

United Kingdom

Tel: +44 (0)1962 711 661 Fax: +44 (0)1962 711 662 info.europe@permabond.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC UK: +(44)-870-8200418 CHEMTREC US: 800-424-9300 (CCN: 829878)

Numéro d'appel d'urgence

national

CHEMTREC France: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Permabond UV675

Mentions de mise en garde P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P302+P352a EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au

savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contient ISOBORNYL ACRYLATE, MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE, ACIDE ACRYLIQUE,

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la Communauté actuelle, nationale et

locale.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans les conditions normales. Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| ISOBORNYL ACRYLATE | | 30-60% |
|-----------------------|----------------------|--|
| Numéro CAS: 5888-33-5 | Numéro CE: 227-561-6 | Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119957862-25-XXXX |

Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1

Classification

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

10-30%

Numéro CAS: 868-77-9 Numéro CE: 212-782-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490169-29-XXXX

Classification

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Permabond UV675

ACIDE ACRYLIQUE 1-<3%

Numéro CAS: 79-10-7 Numéro CE: 201-177-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119452449-31-XXXX

Facteur M (aigu) = 1

Classification

Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302

Acute Tox. 4 - H312

Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1A - H314

Eye Dam. 1 - H318

STOT SE 3 - H335 Aquatic Acute 1 - H400

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE

1-<3%

OXIDE

Numéro CAS: 75980-60-8 Numéro CE: 278-355-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119972295-29-XXXX

Classification

Skin Sens. 1B - H317 Repr. 2 - H361f

Aquatic Chronic 2 - H411

ACIDE MALÉIQUE <1%

Numéro CAS: 110-16-7 Numéro CE: 203-742-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119488705-25-XXXX

Classification

Acute Tox. 4 - H302

Acute Tox. 4 - H312

Skin Irrit. 2 - H315

Eye Dam. 1 - H318

Skin Sens. 1 - H317

STOT SE 3 - H335

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer la personne exposée à l'air libre. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des

symptômes apparaissent alerter un médecin

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement à

grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin

si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact cutané Irritation cutanée. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

Contact oculaire Effet irritant. Peut entraîner des rougeurs et des douleurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau

diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion

dangereux

La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxide de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non

identifiés.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Transférer dans des

récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des

informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Utiliser dans un espace bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler,

ne pas inhaler. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise

d'entre 5°C et 25°C. Protéger contre les rayons solaires. Ne jamais retourner du produit non

utilisé dans le récipient de stockage.

Permabond UV675

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Adhésif.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACIDE ACRYLIQUE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 ppm 6 mg/m³ Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 10 ppm 30 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ISOBORNYL ACRYLATE (CAS: 5888-33-5)

DNEL Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.39 mg/kg p.c. /jour

PNEC Eau douce; 0.001 mg/l

Eau de mer; 0 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; 2 mg/l Sédiments (eau douce); 0.145 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.015 mg/kg

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE (CAS: 868-77-9)

DNEL Travailleurs, Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 4.9 mg/m³

Travailleurs, Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.3 mg/kg p.c.

/jour

PNEC Travailleurs, Industrie - Eau; Long terme 0.482 mg/l

Travailleurs, Industrie - Sol; Long terme 0.476 mg/kg

Travailleurs, Industrie - Station d'épuration des eaux usées; Long terme 10 mg/l

Travailleurs, Industrie - Eau douce; 3.79 mg/kg

ACIDE ACRYLIQUE (CAS: 79-10-7)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 30 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 1 mg/cm²

PNEC Eau douce; 0.003 mg/l

rejet intermittent; 0.001 mg/l

Eau de mer; 0 mg/l

Station d'épuration des eaux usées; 0.9 mg/l Sédiments (eau douce); 0.024 mg/kg p.c. /jour Sédiments (eau de mer); 0.002 mg/kg p.c. /jour

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE (CAS: 75980-60-8)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.5 mg/m³

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg p.c. /jour

PNEC Eau douce; 0.004 mg/l

Eau de mer; 0 mg/l

Sédiments (eau douce); 0.29 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.029 mg/kg

Sol; 0.056 mg/kg

Station d'épuration des eaux usées; >1000 mg/l

ACIDE MALÉIQUE (CAS: 110-16-7)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 3 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 3 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 3 mg/m³

PNEC - Eau douce; 0.1 mg/l

- Eau de mer; 0.01 mg/l

- rejet intermittent; 0.4281 mg/l

Sédiments (eau douce); 0.334 mg/kgSédiments (eau de mer); 0.0334 mg/kg

- Sol; 0.0415 mg/kg

- Station d'épuration des eaux usées; 44.6 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374. Pour une exposition jusqu'à 4 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: ≥ 0.4 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements et équipements de protection appropriés pour éviter tout risque de contact du produit avec la peau.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles.

Protection respiratoire Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Une protection respiratoire peut être

nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de

contaminants est possible. Filtre à vapeurs organiques. Type A. (EN14387)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide.

Couleur Incolore.

Odeur Acrylique

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non pertinent.

Point de fusion Non disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non applicable.

Point d'éclair >100°C

Taux d'évaporation Non disponible.

Limites Non disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative 1.1

Solubilité(s) Légèrement soluble dans l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.

Coefficient de partage Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Non disponible.

Viscosité ≈650 mPa s @ 23°C

Propriétés comburantes Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations Non pertinent.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

dangereuses

Permabond UV675

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Protéger contre les rayons solaires.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Réducteurs forts. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

La décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone (oxide de carbone), du

dioxyde de carbone (gaz carbonique) et des composes organiques non identifiés.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les

composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la

santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Aucunes dans les conditions normales.

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

ISOBORNYL ACRYLATE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 000,0

mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

3 000,0

(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀

Pas d'information disponible.

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Non irritant.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Permabond UV675

Lésions oculaires

Non irritant.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - : Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Mutation génétique: Négatif.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Etude sur deux générations - NOEC 0.092 mg/l, Inhalatoire, Rat P

reproduction - fertilité

Toxicité pour la Toxicité pour le développement: - NOAEL: 500 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

reproduction développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 5 000,0

mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 5 000,0

(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ Pas d'information disponible.

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Score érythème/escarre: Érythème très léger - à peine perceptible (1). Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Moyennement irritant.

graves/irritation oculaire

Permabond UV675

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

vitro

Essais de génotoxicité - in Aberration chromosomique: Négatif.

vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Dépistage - NOAEL >=1000 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F1

reproduction - fertilité

Toxicité pour la Toxicité pour le développement: - NOAEL: >=1000 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

reproduction - développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas de données de test particulières disponibles.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Pas de données de test particulières disponibles.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

ACIDE ACRYLIQUE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 1 405,0

mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 2 000,0

(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 3,6

(CL50

poussières/brouillards

mg/l)

Espèces Rat

Permabond UV675

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Lapin Très corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Lapin Corrosive

graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Mutation génique: Négatif.

vitro

Essais de génotoxicité - in Aberration chromosomique: Négatif.

vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité NOAEL >=78 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la - NOAEL 460 mg/l, Orale, Rat P, F1

reproduction - fertilité

Toxicité pour la Foetotoxicité: - NOAEC: >= 0.673 mg/l, Inhalatoire, Lapin

reproduction - développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non disponible.

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 000,0

mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 2 000,1

(DL₅o mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Permabond UV675

Indications (CL₅o

Pas d'information disponible.

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Non irritant.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Non irritant.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris:

Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Mutation génique: Négatif.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la Risque possible d'effets néfastes sur la reproduction.

reproduction - fertilité

Toxicité pour la Toxicité pour le développement: - NOAEL: 150 mg/kg, Orale, Rat

reproduction développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Pas d'information disponible.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT NOAEL 50 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas de données disponibles.

ACIDE MALÉIQUE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 708,0

mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée 1 560,0

(DL₅₀ mg/kg)

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Permabond UV675

Indications (CL₅o

Pas d'information disponible.

inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Lapin Irritant pour la peau.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Lapin Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non irritant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris:

Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Aberration chromosomique: Positif. Test de Ames: Négatif. Altération et/ou

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la

Etude sur deux générations - NOEL 55 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat F2

reproduction - fertilité

Toxicité pour la

Pas d'information disponible.

réparation de l'ADN: Négatif.

reproduction - développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT

Peut irriter les voies respiratoires.

un

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Pas d'information disponible.

rép.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

Toxicité Le mélange est classé en fonction des informations de danger disponibles sur les

composants du mélange, telles qu'elles sont définies dans les critères de classification des mélanges pour chaque classe de danger ou différenciation selon l'annexe I du règlement 1272/2008 / CE. Veuillez trouver ci-dessous toute information disponible et pertinente à la

santé et à l'environnement concernant les substances listées à la section 3.

Informations écologiques sur les composants

ISOBORNYL ACRYLATE

toxicité aquatique aiguë

 $C(E)L_{50}$ 0.1 < $C(E)L50 \le 1$

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅o, 96 heures: 0.704 mg/l, Danio rerio (Zebrafish)

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 72 heures: 1.98 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata NOEC, 72 heures: 0.405 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

toxicité aquatique chronique

Facteur M (chronique)

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

NOEC, 21 jours: 0.092 mg/l, Daphnia magna

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 100 mg/l, Oryzias latipes (médaka)

Toxicité aiguë -

invertébrés aquatiques

CE₅o, 48 heures: 380 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 72 heures: 836 mg/l, Selenastrum capricornutum NOEC, 72 heures: 400 mg/l, Selenastrum capricornutum

Toxicité aiguë -

microorganismes

 CE_{50} , 16 heures: > 3000 mg/l, Pseudomonas fluorescens

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

NOEC, 21 jours: 24.1 mg/l, Daphnia magna

ACIDE ACRYLIQUE

toxicité aquatique aiguë

 $C(E)L_{50}$ 0.1 < $C(E)L50 \le 1$

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 222 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Toxicité aiguë - CL₅o, 24 heures: 270 mg/l, Daphnia magna **invertébrés aquatiques** CE₅o, 48 heures: 95 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 72 heures: 0.04 mg/l, Desmodesmus subspicatus CE₅₀, 96 heures: 0.17 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - CE₂₀, 30 minutes: 900 mg/l, Boues activées

microorganismes

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

NOEC, 21 jours: 19 mg/l, Daphnia magna

Permabond UV675

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 48 heures: 6.53 mg/l, Oryzias latipes (médaka)

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: 3.53 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅o, 72 heures: > 2.01 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - CE₅o, 180 minutes: > 1000 mg/l, Boues activées

microorganismes

ACIDE MALÉIQUE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 5 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

CLo, 96 heures: 300 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 heures: 160 - 400 mg/l, Daphnia magna **invertébrés aquatiques** CE₁₀₀, 24 heures: 200 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 72 heures: 41 mg/l, Desmodesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

ISOBORNYL ACRYLATE

Biodégradation Eau - Dégradation 57%: 28 jours

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Biodégradation Eau - Dégradation 84%: 28 jours

ACIDE ACRYLIQUE

Biodégradation Eau - Dégradation 81%: 28 jours

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Biodégradation Eau - Dégradation < 20%: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Potentiel de FBC: 1.34 - 1.54,

bioaccumulation

Permabond UV675

ACIDE ACRYLIQUE

Coefficient de partage log Kow: 0.46

DIPHENYL(2,4,6-TRIMETHYLBENZOYL)PHOSPHINE OXIDE

Potentiel de bioaccumulation

FBC: 23 - 55, Cyprinus carpio (carpe commune)

ACIDE MALÉIQUE

Potentiel de bioaccumulation

FBC: < 10, Leuciscus idus (ide mélanote)

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles. Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYÉTHYLE

Coefficient

Eau - Koc: 42.7 @ 20°C

d'adsorption/désorption

ACIDE ACRYLIQUE

Tension de surface 69.6 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires,

nationales et locales. Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette

même après la vidange.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Indications de transport routier S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP 375

Indications de transport

S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir 2.10.2.7 du code IMDG.

maritime

Indications de transport aérien S'applique uniquement aux contenants intérieurs > 5 litres. Voir SP A197 (375)

14.1. Numéro ONU

Permabond UV675

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains Isobornyl Acrylate)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

9

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009

No. 716).

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à

ces substances (REACH)

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

CHIP for everyone HSG228.

Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 03/07/2018

Révision 4

Remplace la date 09/05/2017

Mentions de danger dans leur H226 Liquide et vapeurs inflammables.

intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.